



Madame Marie-Ange DEBON
Présidente Directrice Générale
9 rue du Colonel Pierre AVIA
75 757 PARIS Cedex 15

Montreuil, le 9 septembre 2026.

Objet : Préavis de Grève de 24 heures pour la journée du mardi 29 septembre 2026

Madame la Présidente,

Quand il s'agit de faire face aux pandémies, aux feux de forêt, à la canicule, aux catastrophes naturelles liées au réchauffement climatique... les pouvoirs publics, les entreprises, les décideurs économiques savent trouver les travailleuses et les travailleurs au service de la population, les pompiers, les soignants, les électriciens, les cheminots, les postiers... pour répondre aux besoins vitaux immédiats propres aux victimes de ces événements. Quand il s'agit de renforcer les effectifs, trouver les moyens de bien faire vivre les services publics, payer des salaires décents et assurer la sécurité, la santé et les retraites des agents des services publics, il y a toujours des budgets contraints pour y répondre. Pour preuve, les pistes du futur budget du 1^{er} ministre n'augurent pas d'avancées sociales pour les Français et d'arrêt de la casse de la fonction publique et des entreprises porteuses de missions de services publics comme La Poste, plus tourné vers la financiarisation de son modèle économique.

Depuis que les prix augmentent, nos salaires stagnent. A La Poste comme dans le public, le gel du point d'indice a fait perdre plus de 23 % de pouvoir d'achat en 20 ans aux fonctionnaires. A La Poste comme dans le privé, les augmentations négociées dans les "NAO" ne compensent pas l'inflation. Résultat : les postières et les postiers produisent toujours plus de richesses... mais n'arrivent pas à vivre de leur travail.

Pour une hausse des salaires, pour de l'emploi en CDI et pour le maintien et le développement du service public postal ainsi que la satisfaction de l'ensemble des revendications des postières et des postiers qui œuvrent pour assurer un service de haute qualité quotidiennement, la Fédération CGT des Activités Postales et de Télécommunication dépose **un préavis de grève de 24 heures pour la journée du mardi 29 septembre 2026**, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et employé, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du Lundi 28 septembre 2026 prise de service des équipes de nuit au mercredi 30 septembre 2026, fin de service des brigades de nuit.

Lors de cette journée, les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire générale immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13^{ème} mois, la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « à travail égal, salaire égal ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction.
- Le maintien et le développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre pour assurer :

- ✓ Une appropriation publique des activités postales garantissant une couverture territoriale complète avec des tarifs accessibles en intégrant le colis (jusqu'à 31,5 kg) dans le service universel postal,
- ✓ Des emplois stables et qualifiés, avec des statuts sécurisés et des salaires décents pour tous,
- ✓ Le retour du J+1 pour la distribution du courrier afin de répondre à une exigence de qualité attendue par les usagers et de lutter contre la dématérialisation totale pour répondre également à l'exigence écoresponsable prônée par l'entreprise (le papier restant écologiquement moins nocif que le numérique), notamment, par le maintien et la création minimum d'un centre de tri (multi activités si nécessaire) par département.
- ✓ Le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité qui exercent toutes les activités de La Poste. Cela passe par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers et la ré-internalisation de tous les bureaux sous-traités aux collectivités ou aux commerçants.

Nous sommes évidemment disponibles pour échanger sur ses revendications.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Barbara TRICHET
Membre du Bureau Fédéral



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr